

Fiche pratique 100% Santé - Optique

Assurés

Henner
Here to care

Henner vous accompagne
sur le dispositif



L'optique



Le dispositif 100% Santé permet
un remboursement intégral de
certaines prestations en optique,
audiologie et dentaire.

Objectifs : mieux rembourser
les équipements optiques
(verres et monture)

La mise en place de 2 paniers de prestations



Panier 100% Santé

Au minimum 17 modèles de montures
adulte et 10 pour les enfants, **pour
un montant de 30€ maximum**

-
65 types de verres de qualité normée
avec traitement obligatoire anti-reflet,
anti-rayure et aminci

Toutes les prestations de ce panier
vous sont remboursées en totalité par
l'Assurance Maladie et votre
complémentaire santé.



Panier « libre »

Autres prestations de gamme supérieure

-
Prix librement fixés par
les professionnels de santé

-
Pas d'obligation de remboursement
intégral par les complémentaires santé

Votre reste à charge dépend
du niveau de garantie de
votre contrat.

Fiche pratique 100% Santé - Optique

Assurés

Henner
Here to care

En pratique

Votre opticien doit vous proposer au moins 1 devis pour le panier 100% Santé.

Vous avez également la possibilité de choisir des verres du panier 100% Santé avec une monture du panier libre et inversement.

Remboursement de la monture limité à 100€.

1 équipement tous les 2 ans.

Bon à savoir

Dans le cadre de votre contrat de complémentaire santé, vous bénéficiez d'un partenariat avec un réseau de soins chez lequel vous retrouverez des tarifs privilégiés.

Exemples de remboursement

Ces exemples illustrent le remboursement par l'Assurance Maladie et Henner pour un équipement optique (verres et monture), selon les 2 paniers du dispositif.

Les garanties sont exprimées en complément de la Sécurité sociale.



Le panier 100% Santé

Prix

105 € (verres 75 €
+ monture 30 €)

18,90 €

86,10 €
100% des frais réels dans
la limite du prix limite de vente

0 €



Le panier libre,
avec une garantie de 325€.

329 € (verres 169 €
+ monture 160 €)

0,09 €

268,91 €* pour un niveau
de garanties de 325€ dont 100€
max. pour la monture

60** €

*Ce montant est un exemple.

** Dans cet exemple, le reste à charge est de 60€. En effet, la réglementation plafonne le remboursement des montures par les complémentaires santé à 100€ max. Hors cas de surcomplémentaire et/ou options.

Pour connaître votre niveau de garantie et votre remboursement, consultez votre tableau de garanties sur votre espace client en ligne et votre application **Henner+**.

- Remboursement de l'Assurance Maladie
- Remboursement de votre complémentaire santé
- Votre reste à charge

***Here to care : Répondre présent à chaque moment